

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

199^{EME} REUNION

17 AOUT 2009

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR(CXCIX)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 199^{ème} REUNION
DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en sa 199^{ème} réunion, tenue le 17 août 2009, a entendu des communications de la Commission et du Représentant permanent de la République du Burundi auprès de l'UA sur les derniers développements de la situation au Burundi.

Le Conseil, a rappelé le paragraphe 3 de la décision Assembly/AU/Dec.252 sur le rapport du Conseil de paix et de sécurité sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique, adoptée par la 13^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue à Syrte, en Libye, du 1^{er} au 3 juillet 2009.

Le Conseil s'est félicité de la conclusion heureuse du processus de mise en œuvre des Accords de paix conclus à Dar-es-Salaam en juin et septembre 2006 entre le Gouvernement de la République du Burundi et le PALIPEHUTU/ FNL, ainsi que du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR) du Front national de libération (FNL).

Le Conseil a félicité les parties burundaises au processus de paix pour la volonté politique dont elles ont fait preuve et pour les compromis courageux qui leur ont permis de parvenir à la paix. A cet égard, le Conseil s'est réjoui du changement de nom du PALIPEHUTU/FNL en FNL, conformément aux dispositions de la Constitution, ce qui lui a valu son agrément en qualité de parti politique, le 21 avril 2009.

Le Conseil a remercié l'Initiative régionale, la Facilitation sud-africaine et le Directoire politique, ainsi que les Nations unies et l'ensemble de la communauté internationale, pour leur contribution aux efforts de paix au Burundi.

Le Conseil s'est félicité de l'important travail accompli par l'UA dans le soutien à la mise en œuvre des Accords de 2006, et a rendu hommage au Président de la Commission et à son Représentant spécial au Burundi, l'Ambassadeur Mamadou Bah, pour l'efficacité avec laquelle l'UA a assuré la coordination des efforts de la communauté internationale dans l'accompagnement du processus de paix au Burundi.

Le Conseil a exprimé sa reconnaissance aux pays qui ont contribué des observateurs militaires dans le cadre de la mise en œuvre des Accords de 2006, et a rappelé la contribution de la Mission africaine au Burundi (MIAB), composée de contingents éthiopien, mozambicain et sud-africain et déployée de 2003 à 2004 en appui à la mise en œuvre des Accords conclus en octobre et décembre 2002 entre le Gouvernement de transition du Burundi et certains des mouvements politiques armés burundais. Le Conseil a également souligné le rôle important joué par la Force spéciale de protection composée de soldats sud-africains déployés sous mandat de l'UA dans le cadre de la mise en œuvre des Accords de 2006, Force qui s'est acquittée pleinement de sa mission.

Le Conseil a demandé à la Communauté internationale de continuer à soutenir le Burundi dans ses efforts visant à consolider la paix et à promouvoir la réconciliation nationale, ainsi qu'à aider à l'intégration socio-économique des ex-combattants.

Le Conseil a salué la mise en place, d'une part, du Partenariat pour la paix au Burundi, dont le mandat est de suivre la situation, de promouvoir une paix durable au Burundi et de contribuer à la création d'un environnement propice pour la période conduisant aux élections, et, d'autre part, d'une Commission électorale nationale indépendante (CENI).

Le Conseil a appelé le Gouvernement de la République du Burundi et les partis politiques burundais à créer, à travers le dialogue et la concertation, les conditions propices à l'organisation d'élections pacifiques, régulières et transparentes dans un environnement de paix, de sécurité et de stabilité.

Le Conseil a demandé au Président de la Commission de prendre les dispositions nécessaires pour soutenir le processus électoral au Burundi, y compris en dépêchant une mission auprès des parties burundaises concernées par les élections de 2010. En outre, le Conseil a demandé au Président de la Commission de déployer au Burundi, le moment venu, une mission d'observation de toutes les phases des élections de 2010.

Le Conseil s'est félicité des efforts déployés pour la reconstruction post conflit au Burundi par la communauté internationale, en particulier les Nations unies, à travers la Commission de la consolidation de la paix. A cet égard, le Conseil a demandé au Président de la Commission de l'UA de dépêcher une mission multidisciplinaire d'évaluation de la situation socio-économique au Burundi et de lui faire des recommandations sur les voies et moyens les meilleurs pour que l'UA puisse contribuer à la consolidation de la paix et à la reconstruction post-conflit dans ce pays.